

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Date de convocation
14/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, Maire.

Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
ROGER Anne
TRESSOU Marie-Hélène
VERHEECKE Bénédicte
PESENTI Daniel

Absents
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
PEREIRA Christophe

Absents représentés
JOHNSON Rémi donne pouvoir à **GROSSET Joëlle**
MANNEQUIN Jacques donne pouvoir à **PESENTI Daniel**
MAYEUR Sébastien donne pouvoir à **ROGER Anne**

M. Daniel PESENTI a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Convention de partenariat avec l'association Tout Pour La Chanson

N° de délibération : 2024_11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	15	15	0	0	0

Annexe : Convention de partenariat avec Tout Pour la Chanson

Tout pour la Chanson est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et a pour but de développer une action culturelle par le chant choral : faire connaître la chanson de notre temps (variété) en chorale avec accompagnement instrumental (piano, guitare et batterie). Elle met en scène un groupe vocal composé actuellement de 120 choristes. Créée en 1970, cette chorale propose un répertoire francophone et agit pour les grandes causes humanitaires. Elle se produit dans plus de dix concerts chaque année dans la région, hors département et à l'étranger (Canada...).

La représentation organisée à La Grange en 2018 avait connu un franc succès et il est proposé de renouveler ce partenariat dans le cadre de la programmation culturelle 2024 de la commune. Il est envisagé de participer à l'organisation de cet événement en procédant à la mise à disposition de La Grange à titre gracieux le samedi 23 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ACCUEILLIR** l'association Tout pour la Chanson dans les conditions indiquées ci-dessus et précisées dans la convention jointe au présent rapport
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat jointe au présent rapport
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU

